

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

AGEN, le 19 avril 2007

Le Préfet

RT/MPD

Monsieur,

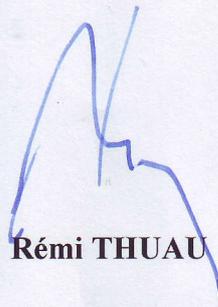
J'ai reçu une copie de la lettre que le collectif pour la défense des habitants et de la mémoire du CAFI a adressée le 22 février dernier au directeur de l'ANRU.

Comme vous le savez, je suis avec une toute particulière attention le projet de rénovation du CAFI à SAINTE LIVRADE S/LOT et j'ai bien noté les préoccupations exprimées par les associations membres du collectif.

C'est pourquoi je ne verrai que des avantages à ce que nous puissions nous en entretenir. Aussi, je suis tout à fait disposé à rencontrer les présidents de ces associations ou leurs représentants, s'ils le souhaitent, afin de faire avec eux un point sur ce projet.

Dans l'hypothèse où cette proposition recueillerait leur accord, je vous propose de prendre contact avec mon secrétariat (TEL : 05.53.77.60.14) pour fixer une date de rencontre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Rémi THUAUX

Monsieur Daniel FRECHE
11 Allée Robert Schmitt
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

Le juge Bruguière va-t-il flinguer le candidat Bruguière ?

CANDIDAT UMP aux législatives en Lot-et-Garonne, le juge Bruguière fanfaronne, dans ses discours, sur les nombreux attentats déjoués grâce à lui. Le voici qui donne des interviews sur le terrorisme international devant sa permanence électorale de Ville-neuve-sur-Lot ! Le voilà qui bat la campagne avec gardes du corps et voiture blindée ! Seu-

lement, il y a un gros hic, déjà signalé par « Le Canard » : le juge Bruguière est sans doute inéligible. Pour cause de confusion des genres...

Un affreux dissident de l'UMP, Pierre Girard-Hautbout, a même entrepris d'en apporter la preuve. Se présentant, lui aussi, en Lot-et-Garonne, il a choisi comme suppléant un certain Philippe Brett. Drôle de

pistolet, ce Brett, proche du député UMP Didier Julia et légèrement barbouze, sa particularité est surtout d'avoir été mis en examen par Bruguière dans l'affaire des otages en Irak... Et hop ! le candidat Bruguière se retrouve opposé à Brett, que le juge Bruguière peut envoyer au trou quand ça lui chante.

C'est justement pour éviter ce genre de tête-à-queue que le Code électoral interdit aux magistrats de se présenter aux élections « dans le ressort où ils exercent leurs fonctions ». Or la compétence des juges antiterroristes s'étend à toute la France. « Par leur simple présence, Girard-Hautbout et Brett démontrent que Bruguière est inéligible », assure Jérôme Cahuzac, candidat socialiste dans la même circonscription.

Parapluie troué

Toujours prêt à aider cet immense magistrat, le ministère de la Justice a affûté ses arguments : « Bruguière est vice-président du tribunal de Paris, donc son ressort est Paris, et non la France entière. Sinon, cela revient à interdire, entre autres, toute candidature aux magistrats de la Cour de cassation, dont la compétence est aussi nationale ! »

Très subtil, mais faux : la loi permet aux juges de la Cour de cass' d'être candidats où bon leur semble, ils n'ont aucun pouvoir coercitif sur quiconque. Et s'ils avaient à juger d'une affaire dans le département où ils sont candidats, il suffirait qu'ils se « déportent ». Bonne fille, la loi tendait pourtant une perche à Bruguière, en exigeant qu'il démissionne de son prestigieux poste six mois avant les élections... Ce qu'il n'a pas fait. « *En ne démissionnant pas, il s'est rendu lui-même inéligible !* », explique Guy Carcassonne, professeur de droit public.

Fût-il juge et Bruguière, un candidat peut-il s'asseoir sur la loi ? « *Nous ne sommes pas en république bananière*, répond Carcassonne. *D'ailleurs, dès la clôture des candidatures, la loi oblige le préfet à saisir, dans les vingt-quatre heures, le tribunal administratif, lequel devra trancher dans les trois jours sur ce cas litigieux !* » Cela peut même valoir un an de prison et 15 000 euros d'amende. Dans un discours récent, le candidat-juge a eu cette vision : « *La route sera peut-être tortueuse et mal pavée.* » Ou tout simplement barrée ! Et par la loi, en plus !

Dominique Simonnot